

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
08/12/2022

Dossier complet le :
08/12/2022

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une base de loisirs - Commune de Sanary-sur-Mer (Var).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Sanary-sur-Mer

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Daniel ALSTERS, Maire

RCS / SIRET

2 | 1 | 8 | 3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

Forme juridique *Collectivité territoriale*

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Aménagement d'une base de loisirs et de découverte à destination éducative pour des jeunes de 11 à 18 ans (réhabilitation et rénovation de bâtiments existants, création d'une coupole astronomique sur le toit du bâtiment principal, remise en état des équipements)
c) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réhabilitation d'un ancien centre de vacances, et la mise aux normes des équipements. Il inclut la rénovation du bâtiment principal, la remise en état de certains équipements (piscine), l'optimisation du fonctionnement, la création d'une structure permettant la sensibilisation à la science et à l'écosystème littoral (réalisation d'une coupole d'observation astronomique, proposition d'ateliers de découverte des écosystèmes aquatiques et littoraux).

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à déplacer la "Base ados" dans le Domaine de la Cride qui dispose déjà d'anciens bâtiments et infrastructures d'un centre de vacances inutilisé.

Ce site à l'abandon est un espace à redynamiser et présente tous les atouts nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet éducatif de territoire tourné vers la science, l'observation et la sauvegarde de l'environnement.

Il répond aux besoins de la jeunesse sanaryenne et constitue une réponse adaptée en terme de loisirs et de culture, en y associant des actions citoyennes.

Aussi l'aménagement de ce site est envisagé par la commune de Sanary-sur-Mer et permet d'offrir un espace de pédagogie tourné vers l'astronomie, la découverte et la protection des écosystèmes littoraux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phasage :

- débroussaillage ponctuel,
- réhabilitation du bâtiment principal, et du garage existant,
- rénovation des aménagements, et remise en état des équipements (piscine notamment)
- création de nouvelles installations (coupole astronomique en toiture).

Les aménagements seront conduits selon des principes d'aménagement durable, selon 8 engagements pour des chantiers à faible nuisance :

1. Assurer la bonne organisation du chantier / 2. Limiter les risques sur la santé du personnel / 3. Limiter les pollutions du milieu environnant / 4. Informer les riverains / 5. Informer le personnel du chantier / 6. Limiter les nuisances causées aux riverains / 7. Assurer la bonne gestion, la collecte et la valorisation des déchets / 8. Préserver le patrimoine culturel et naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'aménagement du Domaine de la Cride et la remise en état des installations dédiées aux loisirs et à l'accueil des adolescents.

Le projet aura comme caractéristiques la réhabilitation des locaux existants, la mise aux normes et la remise en état des équipements, mais aussi la création d'une coupole astronomique en toiture du bâtiment principal, la création d'un lieu de stockage et la mise en place d'outils pédagogiques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- réhabilitation d'anciens bâtiments et en particulier le bâtiment principal, et un garage	523 m ² (bâtiment principal) ; 20 m ² (garage)
- remise en état de terrains de basket, d'une piscine	
- réalisation d'une coupole d'observation astronomique en toiture du bâtiment principal	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier de la Cride
83112 SANARY-SUR-MER

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 77' 56" N Lat. 43° 11' 88" 09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet se trouve à environ 330 m à l'Est de la ZNIEFF de type II, n°930020245 "Pointe de la Cride".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Sanary-sur-Mer est soumise à la Loi Littoral. Le site du projet se trouve au sein des espaces proches du rivage et une partie se trouve en espace terrestre préservé.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sanary-sur-Mer est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des routes départementales du Var approuvé le 14 mars 2019. Le site d'étude n'est pas concerné par des niveaux de bruit du réseau routier départemental.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRN: La commune est concernée par trois PPR: - Inondation, sur le bassin de risque de la Reppe, approuvé le 25/03/2010, - Inondation, sur le bassin de risque du Grand Vallat, prescrit le 11 février 1999, et rendu opposable le 22/12/2017, - Mouvement de terrain, approuvé le 29/10/1981. La zone d'étude n'est concernée par aucun de ces PPR.</p> <p>PPRT: Pas de PPRT.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui du "Mont Caumè - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières" (Directive Habitat - ZSC FR9301608) situé à environ 6,7 kms au Nord-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'accueil du projet se localisent sur un ancien centre de vacances existant. Ce site comporte des espaces boisés qui seront préservés. Aucun défrichement n'est envisagé. Il est proposé que le phasage du chantier se réalise de manière à éviter la période de nidification pour l'avifaune, et ainsi limiter le dérangement. Le projet n'induit pas de rupture de corridor écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne présente aucune continuité d'habitat avec le site Natura 2000 le plus proche. Par conséquent, aucune incidence du projet n'est susceptible sur cette zone à sensibilité particulière.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront essentiellement réalisés à l'intérieur des bâtiments existants. Aucun espace naturel n'est susceptible d'être impacté.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est concernée par aucun PPR. Il se trouve dans un secteur d'aléa moyen lié au retrait et gonflement des argiles. Compte tenu des travaux de réhabilitation de bâtiments, le projet n'aura pas d'effet aggravant concernant le risque de retrait et gonflement d'argiles. Il limitera le risque d'incendie par l'entretien qui sera réalisé dans les boisements périphériques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : faibles nuisances du trafic des véhicules des artisans et livraisons de matériels liés aux travaux de rénovation des bâtiments. Phase exploitation : Le trafic futur sera ponctuel et limité aux événements et à l'accueil des jeunes sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : faibles nuisances du bruit causé par les travaux de rénovation. Phase exploitation : Le projet n'aura aucun impact significatif sur les nuisances sonores, liées à l'accueil de groupes de jeunes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : nuisances non-significatives. Phase exploitation : aucune nuisance.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : aucune vibration n'est susceptible d'être créée par les travaux. Phase exploitation : aucune nuisance.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : sans objet. Phase exploitation : l'éclairage sera existant autour des bâtiments.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, de très faibles émissions de poussières seront possibles. En phase d'exploitation : sans objet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : risque non-significatif de rejets de polluants liquides durant le chantier. Toutes les dispositions seront prises en phase travaux afin de prévenir tout déversement accidentel, dans le cadre de la préservation des milieux. Phase exploitation : Non significatif par rapport à la situation actuelle. Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées avant d'être envoyées dans le milieu récepteur.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : faible production de déchets de chantier majoritairement DIB et inertes qui seront triés sur place et évacués. Phase exploitation : le projet engendrera des déchets ménagers en phase d'exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : le paysage du site ne sera que temporairement affecté (présence éventuelle d'engins, etc). Phase opérationnelle : le projet ne modifiera que très localement le paysage de par les actions d'aménagement qui seront réalisées. Des plantations d'agrément pourraient être mises en oeuvre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La remise en état de la base de loisirs du Domaine de la Cride porte essentiellement sur la réhabilitation et la remise aux normes des bâtiments existants. Des aménagements seront créés comme une coupole astronomique en toiture du bâtiment principal. Des équipements seront quant à eux remis en état, comme la piscine.

La principale mesure mise en œuvre dans le cadre du projet concerne la mise en place d'une charte de chantier à faibles nuisances ou à faible impact environnemental, tout au long du chantier. Des mesures seront prises pour limiter les nuisances (bruit, poussières) envers les riverains, bien que ceux-ci soient éloignés de plus de 50 m, exceptées les trois villas les plus proches.

En phase exploitation, la principale mesure concerne la gestion des eaux de ruissellement et l'éclairage des bâtiments. Aucun espace naturel ne sera touché dans le cadre des travaux et l'Espace Boisé Classé existant sera préservé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du Domaine de la Cride s'implante sur un site déjà aménagé, il s'agit d'un ancien centre de vacances. Il a pour objectif de redynamiser cet espace abandonné, tout en conservant l'enveloppe bâtie des constructions existantes.

Le paysage ne se trouvera que très faiblement modifié. Les espaces naturels protégés seront préservés.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, les incidences de la phase chantier seront limitées vis-à-vis des riverains et ne seront pas de nature à impacter des espaces naturels. L'impact du futur aménagement sera positif au regard du développement des activités éducatives tournées vers la préservation de l'environnement, les découvertes scientifiques, accompagné par la diversification des loisirs et l'instauration de démarches pédagogiques, destinées à la jeunesse.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Sanary sur mer

le

05 décembre 2022

Signature

Maire,
Daniel FISTERS



